

INTRODUCTION

DE *PIERRE GALAN*

(Professeur de droit public,
Université Toulouse Capitole)

Les politiques patrimoniales répondent à des objectifs qui ont évolué au cours des décennies mais qui sont toujours restés complémentaires. D'abord, elles ont été liées à la protection et la conservation du patrimoine. Au lendemain de la Révolution de 1789, après une décennie d'ambi-valence des déclarations et des textes protecteurs ou destructeurs, de vandalisme pour reprendre le mot de l'Abbé Grégoire, l'État entreprend de protéger et de conserver le patrimoine. Il s'agit de rendre au Peuple tout ce qui lui avait été jusqu'alors confisqué. Conserver le patrimoine immobilier même si cela ne fut pas toujours sans désordre pendant la période révolutionnaire ; protéger le patrimoine mobilier par la création de musées où sont regroupés, selon les termes de la circulaire Rolland de 1792, « les chefs-d'œuvres des arts, si dignes d'occuper honorablement les loisirs d'un peuple libre », le protéger encore en développant les bibliothèques et en les rendant accessibles au public. Dans un vaste mouvement qui se prolonge tout au long du XIX^e siècle, le patrimoine est protégé, conservé et à cette mission protection et de conservation s'est ajoutée celle de l'instruction. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction Publique sous la Troisième République déclarait que le « musée est une école pour le public », comme pour répondre en écho aux propos du peintre David, militant jacobin, qui déclarait que « les instituteurs y conduiront leurs jeunes élèves ; le père y mènera son fils ». Cette vision statique, à moins qu'il ne s'agisse d'une vision classique, est celle qui nous a été offerte jusque il y a peu de temps. L'État est le protecteur du patrimoine culturel et rien ne se fait sans l'État.

Cette protection par l'État devient à partir de la fin du XIX^e siècle de plus en plus organisée ; tout un arsenal législatif est développé pour protéger les monuments historiques, les objets mobiliers, les sites et leur environnement, le patrimoine archéologique. À cette mission de protection vient s'ajouter celle de démocratisation de la culture, l'une des missions des musées de France, qui est aussi l'une des conditions pour qu'une institution muséale obtienne l'appellation Musée de France est de « concevoir et de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ».

Mais, depuis plusieurs décennies et de façon de plus en plus prégnante, le bien culturel devient un bien porteur de richesses soit parce qu'il peut être valorisé en tant que tel, soit parce que son exploitation induit de la richesse. La valorisation en tant que tel c'est-à-dire la possibilité de tirer profit du bien dans le cadre d'une opération marchande, s'est développée mais les règles qui le protègent (Trésor national, inaliénabilité, autorisation de sortie du territoire, procédure de classement...) restent profondément ancrées dans notre droit. L'aspect marchand n'est pas absent comme en témoignent les nombreuses ventes organisées par les commissaires priseurs ; on parle même de « foire » pour l'art contemporain ! Des mots tel que celui de « spéculation » viennent naturellement dans la bouche des amateurs d'art exonérés pour ces biens de l'impôt solidarité sur la fortune et qui laisseront pour payer les droits de succession quelques œuvres achetées opportunément.

L'exploitation des biens culturels induit également de la richesse. En évitant toutefois de désigner sans ambages l'intérêt économique, les richesses indirectes produites par les biens culturels sont de plus en plus exploitées. Elles concernent des secteurs variés tel que le

tourisme dont le poids dans l'économie nationale ne cesse d'augmenter, les métiers de l'art et de la culture, etc. Les incidences sont également sociales dès lors qu'elle est pourvoyeuse d'emplois ; une « opération culturelle » peut contribuer à valoriser une région. Les collectivités territoriales veulent aussi avoir leur part des retombées économiques et mettent en œuvre des politiques visant à valoriser leur patrimoine. Ces politiques sont intégrées dans une approche multifonctionnelle dont les incidences sont à la fois sociologiques, urbanistiques et économiques.

Le patrimoine culturel matériel et immatériel qui est l'un des fondements essentiels de notre société est devenu un objet de consommation valorisé. Il s'inscrit dans une évolution consumériste et apparaît comme une sorte de marché où chacun, entendu au sens individualiste du terme, promène son hédonisme sans nécessairement en connaître la valeur. Sans entrer dans des propos triviaux, je ne peux m'empêcher de rapporter cette expression tellement péjorative envers ceux qui ont su créer : « Ce weekend end, je me suis fait une expo ! ». Le patrimoine culturel pendant longtemps considéré comme non productif de richesse mais au contraire comme un secteur dépensier était économiquement délaissé. Mais, dès lors qu'il peut rentrer dans les circuits économiques, il retrouve vigueur. Lorsque André Malraux crée en 1962 les secteurs sauvegardés, c'est pour contrer la politique destructrice liée aux opérations de rénovation urbaine et protéger des ensembles d'immeubles bâtis à l'intérieur des centres villes anciens. Depuis que le législateur a limité la déduction des déficits fonciers sur les revenus globaux, la loi Malraux est plus connue comme un moyen de défiscalisation que comme une loi visant à protéger le patrimoine. Les politiques fiscales liées à la protection du patrimoine ne doivent pas être pourfendues. Bien au contraire. Mais, ne doit-on pas constater qu'elles se sont accrues dès lors que le patrimoine est devenu un enjeu économique ? La prolifération de fondations liées au patrimoine est à cet égard assez caractéristique. Il en est dont le but est de partager avec le public une collection ; il en est d'autres aussi où elles apparaissent comme un moyen de promotion d'un groupe de sociétés commerciales assez largement financées par les avantages fiscaux accompagnant les acquisitions d'œuvres d'art. La protection du patrimoine reste liée aux valeurs culturelles mais il est devenu aussi un enjeu économique important dans une société qui se désindustrialise et laisse la place aux services.

Ce colloque qui s'articule autour de la valorisation économique du patrimoine culturel reflète une étape dans l'évolution des politiques liées à la protection du patrimoine. Mais, ne peut-on pas craindre que cette valorisation certes culturelle mais aussi économique du patrimoine cache des enjeux qui dépassent le cadre de la culture et de l'économie et qu'il soit une sorte de paravent à des manipulations subtiles. En effet, le patrimoine matériel et immatériel qui constitue les racines de notre société est peut-être devenu une sorte d'opium offert au peuple dont le but est de l'insensibiliser. Est exalté pour lui le patrimoine traditionnel, celui qui lui donne des repères historiques et sociétaux. Il est invité à visiter les lieux de légende, les lieux de mémoire, les lieux de conservation, des lieux de pouvoir, encouragé en cela par de nombreuses émissions de télévision qui exaltent les grandeurs de l'Histoire et déploient des documentaires divers et multiples consacrés au patrimoine naturel et culturel. Parfois même, il est admis, non sans une certaine condescendance, dans l'univers de l'art contemporain. Autant de repères qu'il appréhende à travers un positivisme subjectif dicté par une élite qui insidieusement cherche à imposer une contre-culture, reflet de la déstructuration de la société. Une contre-culture issue du néant qu'elle est seule à maîtriser et qui devient un instrument de domination tant politique qu'économique, leur objectif étant de faire croire que nos racines sont sauvegardées, que les valeurs qui fondent notre société sont protégées. En même temps qu'elle encourage le peuple à visiter les cathédrales, elle efface les fondements judéo-chrétiens de notre société ; en même temps qu'elle lui donne des musées retraçant la civilisation méditerranéenne, elle supprime le grec

et le latin dans les écoles ; en même temps qu'elle exalte les Grands Hommes qui ont fait l'Histoire, elle dilue ou efface leur présence dans les programmes scolaires et les remplace par d'autres repères qu'elle détermine ; en même temps qu'elle lui permet d'accéder aux lieux de pouvoir lors de la Journée du patrimoine, comme elle lui permet d'y participer en lui faisant croire qu'il est acteur, elle l'en éloigne et le domine. Flatté qu'il est par un discours insidieux et hypocrite et par des pseudo-parades patrimoniales, elles l'appauvrissent intellectuellement afin de mieux le dominer.

Certes, il faut conserver et valoriser le patrimoine mais il ne faut pas que cette valorisation cache les actions manichéennes de cette élite autoproclamée qui est à la recherche de sa propre valorisation.